

Questions orales

Je demande au ministre si, par suite des accusations très sérieuses qui ont été portées, il n'est pas au moins prêt à admettre que les principales recommandations du rapport ont été traitées un peu à la légère et qu'en se disant d'accord en principe ou en partie et en prétendant que des mesures sont déjà en place pour faire ce que proposent les recommandations, le gouvernement a discrédité les services de gens d'une certaine valeur morale œuvrant dans les deux secteurs concernés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je reconnais d'emblée avec le député que les 500 personnes qui ont participé à l'examen des 23 études sectorielles étaient sérieuses et qu'elles ont fait un très bon travail. Le gouvernement a étudié toutes les recommandations du rapport et s'est efforcé de répondre à chacune d'elles.

Si le député examine les faits, il constatera que dans bien des cas, le gouvernement a accepté en totalité ou en partie certaines recommandations ou opinions formulées par le comité. Dans d'autres cas, certaines des propositions du comité avaient déjà été acceptées ou pouvaient être mises en vigueur dans le cadre de nos autres programmes. Pour ma part, je ne vois pas comment on peut se plaindre que le gouvernement n'a pas répondu soigneusement et de façon réfléchie aux propositions avancées par le comité. Nous considérons que les recommandations étaient importantes, mais nous croyons que le procédé consultatif est tout aussi important.

Nous nous efforcerons donc de dissiper tout malentendu qui pourrait expliquer certaines des affirmations qui ont été faites à la Chambre aujourd'hui parce qu'à mon avis, seul un malentendu peut avoir donné lieu aux critiques que nous avons entendues.

M. Forrestall: Les membres du comité étaient certainement au courant, par exemple, de l'existence du document intitulé «Une stratégie de l'énergie pour le Canada—politique d'autonomie» quand ils ont recommandé que le gouvernement fédéral élabore une politique nationale de l'énergie de concert avec les provinces et l'industrie. Le ministre reconnaîtra certainement que ceux qui font partie de ces secteurs de l'économie étaient bien au courant de l'existence de ce document, mais que cela ne les a pas empêchés de recommander l'élaboration d'une politique de l'énergie parce qu'ils ne croyaient pas que le document puisse vraiment satisfaire aux besoins du Canada.

Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté ces recommandations? Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à dire qu'il s'agit d'un malentendu s'il reconnaît que le comité se composait d'hommes et de femmes bien renseignés et que les opinions qu'il a exprimées sont importantes?

M. MacEachen: Je n'ai jamais essayé de prétendre dans mes réponses que le comité et le gouvernement sont d'accord sur tous les points. Le comité a déclaré qu'à son avis, le gouvernement devrait élaborer ce qu'il a appelé une politique de l'énergie. Nous avons répondu que les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique de l'énergie figuraient dans le document «Une stratégie de l'énergie pour le Canada—politique d'autonomie».

[M. Forrestall.]

Nous avons aussi signalé que les provinces ne s'entendent pas du tout sur certaines des propositions du comité quant à la politique à suivre, par exemple, en ce qui concerne la fixation des prix, et que, dans certains cas, le gouvernement ne peut rien faire sans l'appui unanime des provinces. Hier encore, nous avons vu combien il était difficile pour les députés de l'opposition d'élaborer une politique de fixation des prix dans le domaine de l'énergie puisque les députés de l'Est et de l'Ouest ont émis des opinions quelque peu différentes.

* * *

LES CORPORATIONS

ON DEMANDE QUE LES GRANDES SOCIÉTÉS LIMITENT LEURS BÉNÉFICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a une heure, Statistique Canada nous informait que les bénéfices des sociétés industrielles pour le dernier trimestre de l'an dernier accusent une hausse étonnante, soit 39 p. 100 alors que leurs ventes n'ont progressé que de 13.6 p. 100.

Étant donné que la hausse du coût de la vie a été de 8.9 p. 100, que l'augmentation salariale moyenne n'a été que de 6 p. 100, et si l'on se souvient que le premier ministre a invité tous les Canadiens à limiter leur revenu, le ministre va-t-il maintenant inciter les grandes sociétés à annuler les hausses de prix qui leur procurent des bénéfices si généreux, voire exorbitants.

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Je ne sais pas de quel rapport le député veut parler, mais ce midi on m'a remis un rapport publié par la Commission de lutte contre l'inflation sur les bénéfices et marges de bénéfices dans l'industrie alimentaire. On n'y affirme pas la même chose que le député. C'est une mise à jour du rapport que la CLI a publié l'automne dernier. On affirme que les bénéfices des conditionneurs enquêtés se sont maintenus à 3.3 p. 100 pour la période de neuf mois terminée en septembre 1978.

En ce qui concerne la distribution alimentaire, les bénéfices ont été de 1.30 p. 100 au cours des neuf premiers mois de 1978 alors qu'ils avaient été de 1.21 p. 100 en 1977. Pour la période de 1971 à 1977, la hausse moyenne a été de 1.67 p. 100. On constate donc des augmentations, mais pas de l'ordre cité par le député. De plus, nous prévoyons organiser des rencontres avec les représentants de l'industrie alimentaire pour discuter de certaines de ces questions.

M. Nystrom: Il fut un temps où le ministre répondait qu'il examinerait les questions. Aujourd'hui, il ne les entend même pas. Ma question a trait à un rapport de Statistique Canada qu'on m'a remis vers 1 heure. On y dit que les bénéfices de l'ensemble des industries ont augmenté de 39 p. 100 au quatrième trimestre de l'an dernier. Le ministre voudrait-il demander à ces sociétés d'annuler leurs hausses de prix qui ont donné lieu à des bénéfices tels qu'on pourrait les appeler exorbitants?